

CANOE-KAYAK

Le directeur régional UNSS

à

M. Madame ou Monsieur le secrétaire de l'A.S.
S/C de Mme, M. le chef d'Établissement

Cher(e) Collègue,

J'ai le plaisir de vous informer que le **CHAMPIONNAT D'ACADEMIE DE CANOE-KAYAK** se déroulera le :

DATE ET LIEU

MERCREDI 21 MARS 2018

à JARNAC (16)

Bras du fleuve Charente – **plusieurs options possibles en fonction du niveau de l'eau**

ACCUEIL & HORAIRES

9h00-9h30	Accueil des concurrents (stationnement parking de la piscine), vérification des licences <u>au bassin d'eau vive</u>
9h30 – 10h00	Formation des jeunes officiels (au club JSCK, salle de réunion)
10h00	BRIEFING SECURITE SLALOM GEANT <u>au bassin d'eau vive</u> (enseignants + JO)
10h10-12h00	Epreuve 1 : SLALOM GEANT
12h00 – 12h30	Repas tiré du sac pour les élèves / Questionnaire JO
12h30	BRIEFING SECURITE BOARDER CROSS <u>au bassin d'eau vive</u> (enseignants + JO)
12h40 – 14h40	Epreuve 2 : BOARDER CROSS RELAIS (8 enseignants pour accompagner les binômes JOFF sur le parcours)
14h55	BRIEFING DESCENTE RELAIS <u>devant le club JSCK</u> (enseignants + JO)
15h10-16h45	Épreuve 3 : DESCENTE RELAIS VITESSE devant le club JSCK
16h45 – 17h15	RANGEMENT Collectif + Préparation Résultats
17h15	PALMARES + Goûter offert par le service régional UNSS

INSCRIPTIONS à la COMPETITION

Une base d'inscription est ouverte sur OPUSS www.unss.org, dans la rubrique « 03 ADMINISTRATION »
« COMPETITION » du **mercredi 14 mars 17h00 au vendredi 16 mars – 12h00.**

RESPONSABLES ORGANISATION

Gestion administrative et résultats

Nadège BLUGEON – Assistante de direction SR UNSS POITIERS

Nicolas CHALAS – Enseignant EPS Collège J. Lartaut JARNAC

Gestion technique locale ;

Emmanuel PAYEN, Mathieu BILLON enseignants EPS Collège J. Lartaut JARNAC

LICENCE

La licence UNSS 2017/2018 est OBLIGATOIRE.

La présentation de la licence est OBLIGATOIRE pour les élèves remplaçants, non inscrit sur OPUSS.

JEUNES OFFICIELS

Chaque établissement doit être accompagné **OBLIGATOIREMENT** d'un JEUNE ARBITRE (de niveau départemental ou pas), il doit être **non compétiteur**. Il peut appartenir à un autre établissement. Une formation théorique et pratique sera effectuée pour les élèves n'ayant pas de certification.

En cas d'absence ou à défaut de Jeune Officiel de niveau requis, l'Association Sportive ne pourra pas prétendre à une qualification au championnat de France.

CANOE-KAYAK

JEUNE COACH

!!! → 1 JEUNE COACH : OBLIGATOIRE.

1 SEUL PAR EQUIPE ENGAGEE. Quand le jeune coach navigue, il se gère seul et coach son co-équipier. Une équipe sans jeune coach sera déclassée.

POUR RAPPEL :

Il accompagne l'équipe et se positionne comme adjoint du professeur d'EPS, animateur d'AS dans la gestion du groupe.

REGLEMENT

Cf. Fiche sport CANOE KAYAK <<[ICI](#)>>

EQUIPES ETABLISSEMENT ET EXCELLENCE

Mixité obligatoire

Catégorie Collèges : Benjamins – Minimes – Cadets (1 maximum)

Catégorie Lycées : Minimes – Cadets – Juniors – Seniors

Une équipe est composée de 4 compétiteurs (2 garçons et 2 filles)

MATERIEL

Chaque A.S. apporte obligatoirement:

- **1 STRIM + 1 jupe grand hiloire + 1 casque à grille ET 4 PAGAIES PLASTIQUES NON CONTENDANTES !**
- bateaux de slalom
- bateaux de descente ou de ligne (type monoplace libre avec réserve de flottabilité)
- gilets de sauvetage,
- casques,
- jupes,
- pagaies,
- chronos

NB / rappel : port du casque et du gilet obligatoires, y compris pendant l'échauffement

FORMULE

Déroulement de la compétition :

1/ ACCUEIL, puis formation des JO

2/ SLALOM : fleuve charente (bassin d'eau vive, parties haute et basse) :

- Réalisé en doublette (2 par équipe).
- Deux manches sur un parcours composé de :
- **6 à 10 portes vertes obligatoires, numérotées à descendre dans le sens du courant principal**
- **4 portes optionnelles (« bingo ») rouges à remonter dans différents contre-courants.** (Autant de remontées rive droite que rive gauche). **Portes Bingo tentées et franchies uniquement par l'1 des 2 pagayeurs de la doublette**

3/ BOARDER CROSS: fleuve charente (bassin d'eau vive, partie haute) :

- **1e tour=Qualifications (X séries en fonction du nombre d'équipes) :**
 - les 4 membres d'une même équipe **partent en même temps pour réaliser un chrono individuel de qualification.**
 - *Un classement scratch individuel (garçons et filles mélangés) est établi à l'issue du 1er tour pour établir les séries du 2ème tour.*
- **2ème tour=Finales (X finales en fonctions du nombre d'équipes):**

Les finales seront établies en fonction des chronos du 1^{er} tour de qualifications : Finale A (1-4) (1er au 4ème temps) ; Finale B (5-8) (5ème au 8ème temps) ;

ATTENTION : MATERIEL SPECIFIQUE POUR LE BOARDER CROSS (casque kayak polo, Strim, pagaie non tranchante...)

4/ RELAIS-VITESSE: fleuve charente (en face du club JSCK) :

- Distance de 200m (4x200)
- 1er tour= Qualifications (X séries en fonction du nombre d'équipes) : Un classement scratch est établi à l'issue du 1er tour pour établir les Finales.
- 2ème tour= Finales (X finales en fonctions du nombre d'équipes)
- Remarque : bonus de distance ☐ cf Règlement National

CANOE-KAYAK

RANGEMENT, CLASSEMENT ET RECOMPENSES

- CLASSEMENT FINAL COMBINE : addition des places obtenues par l'équipe sur chacune des trois épreuves (ordre décroissant) ex : 1er, 3ème et 5ème =9pts... (Cf Règlement National en cas d'égalités)

REMARQUE : **REGLEMENT** et **MATERIELS** : Cf. Fiche Sport et Règlement National (prêt possible de matériel sur demande)

TRANSPORTS

Chaque A.S. organise son transport. Une aide au déplacement sera prise en charge par le Service Régional UNSS comme suit :

Nombre de kms aller/retour parcourus	Remboursements
0 à 30 kms	5 euros
31 à 50 kms	10 euros
51 à 100 kms	15 euros
101 à 150 kms	25 euros
151 à 200 kms	35 euros
201 à 250 kms	45 euros
251 à 300 kms	55 euros
301 à 350 kms	65 euros
351 à 400 kms	75 euros
401 à 450 kms	85 euros

Les remboursements seront effectués par mail à sr-unss@ac-poitiers.fr sur **présentation de ce document OBLIGATOIRE accompagné d'un justificatif**

IMPERATIVEMENT DANS LES 15 JOURS SUIVANT LA COMPETITION

Passé ce délai, **si pas de justificatif aucun remboursement ne sera effectué.**

PROTOCOLE

Pour prétendre à une qualification aux Championnats Inter académies ou France, les AS doivent impérativement rester jusqu'à la fin de la proclamation des résultats. Les AS n'ayant pas assisté au Protocole ne seront pas qualifiables pour la suite.

CHARTRE ETHIQUE ET ECO RESPONSABILITE DE L'UNSS

Documents à lire, remplir, signer et déposer IMPERATIVEMENT à l'accueil du championnat.

CANOE-KAYAK

TRANSPORTS

Chaque AS organise son transport. Afin de bénéficier d'un remboursement, vous devez impérativement renvoyer le document joint à cette circulaire dans les 15 jours qui suivent le championnat. Voici les modalités de remboursement :

Nombre de kms aller/retour parcourus	Remboursements
0 à 30 kms	5 euros
31 à 50 kms	10 euros
51 à 100 kms	15 euros
101 à 150 kms	25 euros
151 à 200 kms	35 euros
201 à 250 kms	45 euros
251 à 300 kms	55 euros
301 à 350 kms	65 euros
351 à 400 kms	75 euros
401 à 450 kms	85 euros
Véhicule perso	0.15 euros du Km aller-retour

Les remboursements seront effectués par mail à sr-unss@ac-poitiers.fr sur **présentation de ce document OBLIGATOIRE accompagné d'un justificatif**

IMPERATIVEMENT DANS LES 15 JOURS SUIVANT LA COMPETITION

Passé ce délai, **si pas de justificatif aucun remboursement ne sera effectué.**

MODALITES DE QUALIFICATION CHAMPIONNAT DE FRANCE

Est qualifiée d'office par Académie, une équipe d'établissement en Collège et en Lycée, championne d'académie. Une équipe « Excellence » ne peut être qualifiée que si elle est championne d'Académie. Dans ce cas, la première équipe d'établissement est aussi qualifiée.

CHAMPIONNAT DE FRANCE

L'équipe championne d'académie est qualifiée en championnat de France.
Lieu & date : 15 au 17 mai 2018 à CESSON SEVIGNE (académie de Rennes)

Pour le Service Régional

Vincent MICHAUD